UIMM LYON-FRANCE SERVICES
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

Gérer les salariés au forfait jours

DROIT SOCIAL

Public

- Dirigeants
- DRH/RRH
- Assistants RH
- Juristes
- Responsables Paie
- Managers

Prérequis

Aucun

Accessibilité

Tous nos espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Agenda

Durée : 1 jour (7 heures)
Date : Mardi 6 avril 2027
Lieu : Cité des entreprises 60 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas jurisprudentiels
- Appui sur des situations vécues
- Quiz
- Remise d'un support de formation

Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation (Quiz)

Tarif

500 € HT

Contact

Gaëlle FERNANDES
07/72/31/88/58 g.fernandes@uimmlyon.com

Assia OUADI
06/08/16/72/03 a.ouadi@uimmlyon.com

Délai d'accès

Vous avez jusqu'à 3 jours avant la date de la formation pour vous inscrire.

Objectifs

- Mettre en place une convention de forfait jours de façon sécurisée
- Maitriser la gestion du temps de travail de ses salariés
- Respecter les dispositions légales relatives au contrôle du temps de travail
- Maitriser les bases de la paie d'une convention de forfait jours

Programme

La mise en place du forfait-jours dans l'entreprise

- Déterminer les formalités applicables pour instaurer le forfait jours en entreprise
- Identifier les salariés éligibles

La gestion des conventions de forfait-jours

- Déterminer le nombre de jours travaillés sur l'année
- Gérer les entrées et sorties en cours d'année
- Le forfait jours réduit
- Dépassement du nombre de jours travaillés

La problématique du contrôle du temps de travail

- L'articulation entre temps de travail et temps de repos
- La convention de forfait jours
- Le contrôle de la charge de travail et le droit à la déconnexion

La gestion de la paie

- La rémunération
- Les congés payés
- L'incidence des absences
- Le rachat des jours de repos